AR Prefecture

017-200041614-20250304-2025_03_05-DE Reçu le 13/03/2025

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 04 mars 2025 DELIBERATION n°2025 03 05

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE ZA FIEF GIRARD EST D5

Nombi	L'an deux		
En exercice	Présents	Votants	heures, l Communc
50	30	38	légalemer Communa
			Surgères, :

mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit Conseil Communautaire de la Communes Aunis de auté nt convoqué, s'est réuni au siège de la auté de Communes sur la commune de sous la présidence de Monsieur Jean **GORIOUX**

Présents / Membres titulaires :

Quorum: 26

Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Kevin BAYNAUD) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY (a recu pouvoir de Joël LALOYAUX)- Eric BERNARDIN - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Didier BARREAU - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) - Hervé GAILDRAT – Emmanuel JOBIN - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a recu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Marylise BOCHE - Philippe BODET - Stéphane AUGE - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD - Danièle BALLANGER

Présents/ Membres suppléants :

Absents:

Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Bruno CALMONT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK, Didier TOUVRON

Secrétaire de Séance :

Jean-Michel SOUSSIN

Convocation envoyée le :

26 février 2025

Affichage de la convocation le :

26 février 2025

Auteur de l'acte: Jean GORIOUX, Président

Télétransmission en préfecture le : 1 3 MARS 2021

nº: 017-200041614-20250304-2025_03_05-DE

Date de publication sur le site Internet : 1 3 MARS 2025

AR Prefecture

017-200041614-20250304-2025_03_05-DE Recu le 13/03/2025

AFFECTATION DES RECHITATS 2024 - RUDGET ANNEYE 74 FIFE GIRARD EST D5

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-217 301,43 €
Report antérieur	0,00 €	-111 119,92€
Résultat cumulé	0,00 €	-328 421,35 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-328 421,35 €
Reports à affecter au Budget 2025	ardiga. Negryten
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	328 421,35 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	0,00 €
Résultat de clôture CFU 2024	-328 421,35 €
Reports à affecter au Budget 2025	李老林一工作的原料
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	328 421,35 €

AR Prefecture

017-200041614-20250304-2025_03_05-DE Reçu le 13/03/2025

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme: Les signatures sont au registre. Fait à Surgères, Le 10 mars 2025

Le Président

Jean GONOUX

Le secrétaire de séance

Jean-Michel SpUSSIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante: www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.